

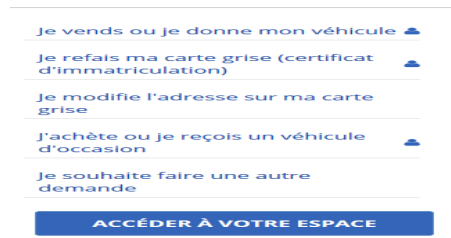
PREFET DE L'HERAULT

Sous-préfecture de Béziers
BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE ET
DES ETRANGERS

Fiche n° 3 : Déclarer un changement d'adresse

Je modifie l'adresse sur ma carte grise

- Vous devez utiliser le téléservice suivant : <https://ants.gouv.fr>
- Cliquez sur mon espace « **accéder à votre espace** »



Je vends ou je donne mon véhicule

Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)

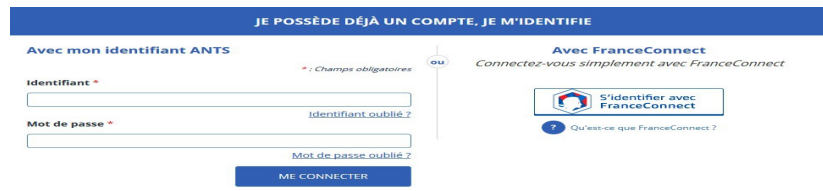
Je modifie l'adresse sur ma carte grise

J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

Je souhaite faire une autre demande

ACCÉDER À VOTRE ESPACE

Etape 1 : Identifiez vous grâce à votre compte ANTS ou votre compte FranceConnect.



JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE. JE M'IDENTIFIE

Avec mon identifiant ANTS

Identifiant *

Mot de passe *

ME CONNECTER

Avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Etape 2 : cliquez sur « *Je modifie l'adresse sur ma carte grise.* »



MON ESPACE VÉHICULE

Je vends ou je donne mon véhicule

Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)

Je modifie l'adresse sur ma carte grise

J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

MON ESPACE VÉHICULE

Etape 3 : Complétez les champs obligatoires, démarrez et finalisez la procédure.

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

INFORMATIONS

Immatriculation de type AB-000-CD

- Si votre immatriculation est de la forme « AB 123 CD », appelée SIV, vous devez faire modifier l'adresse sur votre carte grise dans le mois qui suit votre déménagement, même si vous souhaitez vendre votre véhicule.
- S'il s'agit du 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} changement d'adresse sur votre carte grise depuis l'obtention de l'immatriculation SIV, vous devez demander la fabrication d'une étiquette. Celle-ci mentionnera votre nouvelle adresse. Elle vous sera adressée par la Poste à cette nouvelle adresse et vous devrez la coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu.
- Le coût de l'étiquette est gratuit.
- Si vous signalez votre 4^{ème} changement d'adresse depuis l'obtention de l'immatriculation SIV, vous allez obtenir une nouvelle carte grise, que vous recevrez sous pli sécurisé à votre nouvelle adresse de domicile.
- Vous devrez régler, pour la démarche, le coût de l'acheminement de la carte grise, soit 2,76 €.

Immatriculation de type 123 AB 01

- Vous devez déclarer votre changement d'adresse dans un délai d'un mois après votre déménagement.
- Vous ne pourrez pas conserver l'immatriculation de la forme « 123 AB 01 ». La déclaration de changement d'adresse entraîne :
 - l'attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation de type « AB 123 CD » correspondant au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
 - et l'émission d'une nouvelle carte grise.
- Vous devrez ensuite demander, dans les plus brefs délais, à un professionnel de poser sur votre véhicule de nouvelles plaques indiquant la nouvelle immatriculation.
- Vous devrez régler, pour la démarche, le coût de l'acheminement de la carte grise, soit 2,76 €.